

de traités collectifs en Europe orientale avant même qu'il fût question du pacte de l'Atlantique. Nous ignorons combien il y a de ces conventions de traités dans les États communistes parce que, en dépit des dispositions de la Charte des Nations Unies, très peu d'entre eux ont été communiqués à l'ONU. Autant que nous sachions, il existe, toutefois, plus de cinquante traités et ententes parmi le groupe d'États communistes englobant l'U.R.S.S., la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie. Ces traités portent divers noms: traités d'amitié et d'aide mutuelle, de coopération et d'aide mutuelle, de collaboration et d'aide mutuelle, de collaboration économique et de livraison réciproque de denrées, d'échange commercial et monétaire, etc. Toutefois, leur effet général est d'étendre un fort réseau d'engagements politiques et économiques sur tous les territoires dominés par l'Union soviétique.

En face du problème que créait l'expansion soviétique, que pouvions-nous attendre d'un organisme international comme l'ONU, fondé sur la présumée unanimité des grandes Puissances? Comment pouvait-il y avoir unité dans la manière dont l'Organisation devait remplir sa fonction fondamentale et protéger la sécurité de ses membres, lorsque cette expansion communiste du Soviet constituait la plus grande menace à une telle sécurité? N'ayant pu trouver de réponse immédiate ni satisfaisante à ces importantes questions, nous avons dû aviser aux meilleurs moyens de défendre notre sol et de conserver notre héritage de liberté et d'ordre.

De concert avec d'autres populations de même esprit, nous avons cherché des moyens propres à conserver la liberté au monde libre dont notre pays fait partie. Ce qui importe plus encore, nous avons cherché, avec d'autres nations, les méthodes propres à établir et à faire disparaître les causes de conflit. Le traité de l'Atlantique-Nord, dont l'avant-projet est présentement soumis à la Chambre, constitue la réponse à ces questions. C'est la mesure que nous pouvons prendre maintenant que nous tentons de faire naître les conditions dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies pourra remplir pleinement les fonctions pour lesquelles elle a été établie.

Les buts de cet avant-projet de traité sont très simples et très directs. Les nations du groupe de l'Atlantique-Nord s'entendront pour mettre en commun leurs ressources en face du danger, ce qui favorisera sensiblement la stabilité dans le monde et augmentera les chances de paix durable. Une fois le traité conclu, aucun pays ne pourra entreprendre, avec quelque espoir de succès, une agression contre l'un ou l'autre des signataires.

Les nations de l'Atlantique Nord ont décidé de mettre fin, au moyen de ce projet de traité, à la destruction lente et progressive de la liberté qui s'est poursuivie aussi longtemps que les États libres sont restés isolés en face de l'agression. L'attitude qu'elles prennent en ce moment les dispensera de prendre plus tard une attitude désespérée comme celle de 1940. Il ne faut jamais oublier cette année de danger et de crainte. Y a-t-il un seul Canadien qui, quels que soient son idiome, la région qu'il habite, les croyances religieuses qu'il professe et le parti politique auquel il adhère, ne se rappelle avec épouvante les événements de juin 1940? La France était abattue et tout un vaste continent, de Bordeaux à Vladivostock, était tombé aux mains de deux puissants États totalitaires unis provisoirement dans une alliance pour le mal. Ferme et constante, la Grande-Bretagne seule nous a servi de rempart contre la formidable puissance militaire de l'Allemagne nazie. Les vingt milles qui séparaient les armées allemandes des blanches falaises de Douvres, du dernier pays libre d'Europe, importaient plus à notre sécurité que toute la vaste étendue de l'Océan Atlantique. Jamais l'avenir de notre pays n'a couru un tel danger. Seule la largeur de la Manche a épargné à notre sol les horreurs de la guerre. C'est là une extrémité qui ne doit jamais se répéter. Nous pouvons en empêcher le retour, d'abord en éliminant les causes de conflit et, en second lieu, en démontrant hors de l'ombre d'un doute à tout agresseur éventuel que s'il attaque un membre du groupe des nations signataires du pacte de l'Atlantique-Nord, il devra faire face aux efforts conjugués et soutenus de tous les membres du groupe en quelque endroit qu'ait lieu l'agression.

Il ne suffit pas, cependant, de monter la garde. La défense passive ne suffit pas; il faut recourir à la défense active. La paix ne saurait régner que dans un monde stable. La stabilité n'existe que dans un monde où les conditions économiques sont favorables, où le commerce se fait librement, où les nations règlent leurs différends politiques au moyen de pourparlers pacifiques. Comme l'a signalé cet après-midi le chef de la C.C.F. (M. Coldwell), la sécurité est un bien qu'on acquiert autant sinon plus par des mesures économiques que par les préparatifs militaires. Nous devons donc travailler aussi efficacement à réaliser les unes que les autres. Nous pouvons aussi obtenir la sécurité quand les hommes savent que leurs semblables comprennent et partagent leurs croyances fondamentales. Voilà un autre objectif que nous chercherons à réaliser parmi les nations qui donneront leur adhésion au traité de l'Atlantique-Nord. Elles partagent des tradi-